

RÈGLEMENT DE L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES 13, 14 et 15 septembre 2019



1. Présentation

Les épreuves **L'INFERNAL 200**, **L'INFERNAL 120**, **L'INFERNAL 60** (+relais), **L'INFERNAL 30** (+relais), sont des courses de montagne exigeantes à allure libre ouvertes aux seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non en semi-autosuffisance.

L'INFERNAL 100% (12km) est une épreuve à but caritatif sans classement, accessible à tous dès 16 ans révolus (sans certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied).

Toutefois, les participants doivent être conscients qu'ils s'engagent dans des chemins de montagne et qu'ils doivent présenter un état de forme et d'entraînement suffisant.

L'INFERNAL RUN (9.5 km) est une épreuve à caractère ludique, sans classement, accessible dès 16 ans révolus (sans certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied).

Cette épreuve est agrémentée d'obstacles naturels et artificiels nécessitant une adaptation de l'évolution du coureur.

Les participants doivent être conscients du caractère exigeant de ce type d'épreuve et doivent présenter un état de forme et d'entraînement suffisant.

L'INFERNAL MINI RUN (2.5 km) est une épreuve à caractère ludique, sans classement, accessible pour les enfants de 8 à 15 ans révolus avec attestation parentale signée.

Cette épreuve est agrémentée d'obstacles naturels et artificiels nécessitant une adaptation de l'évolution du coureur.

Les participants doivent être conscients du caractère exigeant de ce type d'épreuve et doivent présenter un état de forme et d'entraînement suffisant.

2. Horaires des courses

Les départs et arrivées de toutes les courses ont lieu sur le site des Perrey à 88200 Saint-Nabord.

A l'exception de **la 100% qui cette année fera son départ depuis la place de la mairie à Remiremont.**

Pour assurer le transfert des coureurs, des navettes seront en place depuis le site des Perrey vers Remiremont. La dernière navette partira de Saint Nabord à 10 h 30 (voir détail page3).

Le retrait du dossard se fera comme les autres années sur le site des Perrey aux horaires indiqués plus bas.

Les Courses	Vendredi 13 septembre 2019
Départ de L'INFERNAL 200	0H00
	Samedi 14 septembre 2019
Départ de L'INFERNAL 120	6H00
Départ de L'INFERNAL 60	8H00
Départ de L'INFERNAL RUN	A partir de 17H30
	Dimanche 15 septembre 2019
Départ de L'INFERNAL 30	9H00
Départ de L'INFERNAL 100%	10h00 de Remiremont
Départ L'INFERNAL Mini RUN	14h30

3. Les courses en détail

Les parcours sont tracés dans la montagne Vosgienne et Alsacienne avec 90 % de chemins et sentiers balisés.

Détail des parcours sur le site : www.linfernaltrail.com

LINFERNAL	200	120	60	60 Relais	30	30 Relais	100% Caritative Non classée	RUN Ludique Non classée	MINI RUN Ludique Non classée
Type	Ultra-Trail	Ultra-Trail	Trail	Trail en équipe	Trail TTN	Trail en équipe	Trail ou Marche nordique	Course à obstacles	Course à obstacles
Points UTMB*	6	5	3		2				
Départ	13/09/2019 00 h 00	14/09/2019 06 h 00	14/09/2019 08 h 00	14/09/2019 08 h 00	15/09/2019 09 h 00	15/09/2019 09 h 00	15/09/2019 10 h 00 De Remiremont	14/09/2019 à partir de 17 h 30	15/09/2019 14 h 30
Distance	204km	122km	68km	68km	33km	33km	12km	8,5km	2,5km
Dénivelé Positif	10000m	5600m	2840m	2840m	1220m	1220m	420m	ND	ND
Tps course maxi	61h	30h30	15h	15h	6h30	6h30	N/A	2h	N/A
Base de vie	4	2	1	1	0	0	0	0	0
Ravitaillement	9	5	3	3	2	2	1	1	1
Age	Né avant le 31/12/99	Né avant le 31/12/99	Né avant le 31/12/99	Né avant le 31/12/01 (25 km max)	Né avant le 31/12/99	Né avant le 31/12/03 (15 km max)	Né avant le 31/12/03	Né avant le 14/09/03 (16 ans révolus)	Entre 8 et 15 ans
Limitation	250 coureurs	400 coureurs	600 coureurs	40 équipes	900 coureurs	50 équipes	900 coureurs	1500 coureurs	1500 coureurs
Nombre d'équipiers	1	1	1	Equipe 3 coureurs	1	Equipe 3 coureurs	1	1	1
TARIF par internet	160 €	100 €	50 €	75 €	28 €	48 €	15 €	30 €	Gratuit
TARIF sur place	N/A	N/A	N/A	N/A	35 €	55 €	15 €	38 €	N/A

Les ravitaillements proposent boissons liquides et alimentation solide.

Des points d'eau intermédiaires seront installés si les conditions climatiques l'exigent.

Des contrôles sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.
Les dossards sont inscriptibles au verso pour y faire figurer des informations spécifiques (informations médicales – traitement ou pathologies, numéro de téléphone, etc.)

* à titre indicatif consulter le site ITRA : <https://itra.run>



Course 100 % Trail 12 km

Course individuelle non classée
Distance : 12 km
Dénivelé positif : 500 m
Temps limite : pas de barrière
Ravitaillements : 1
Age requis : Né avant le 31 déc. 2003
Engagement : 15 €



Attention : Départ de Remiremont

La 100% fera son départ depuis la place de la mairie à Remiremont.

Parcours revu et plus accessible :

Le parcours est revu pour être accessible à un plus grand nombre et il n'y aura pas de barrière horaire pour les arrivées qui se feront ainsi selon les différents niveaux.
L'important est de passer un moment sportif entre amis ou en famille

Transfert des coureurs (Site des Perrey / Remiremont) :

Pour assurer le transfert des coureurs, des navettes seront en place le dimanche 15 septembre 2019 depuis le site des Perrey vers Remiremont.

La première navette partira de Saint-Nabord à 8 h 45 pour rejoindre Remiremont.

La dernière navette partira de Saint-Nabord à 9 h 30 pour rejoindre Remiremont.

Le retrait du dossard se fera comme les autres années sur le site des Perrey aux horaires indiqués plus bas.
L'arrivée se fera à Saint-Nabord comme les autres courses sur le site des Perrey.

Ravitaillement :

1 ravitaillement au rond caillou au kilomètre 6

L'intégralité des bénéfices de cette course sera reversée à une association

Objectifs de la course :

Une aventure sportive pour débutants.
Faite pour ceux qui souhaitent s'initier à la course en toute convivialité.

Inscription à la course :

Les inscriptions à cette course se feront sur place ou sur internet (dans la limite des places disponibles).
Voir les horaires d'ouverture du stand du retrait des dossards sur le site des Perrey (page 6).

CHALLENGE ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

Course en relais sur les 30 km et 60 km



Objectifs du challenge :

Créer de la convivialité et de l'émulation entre les équipes ; renforcer les liens entre collègues ; apporter de la dynamique au sein des entreprises et associations.
Un trophée sera remis à la première entreprise et à la première association.
Un autre trophée sera remis à l'entreprise ou l'association présentant le plus grand nombre d'équipes.

Déroulement de la course :

Tous les coureurs de l'équipe devront tous être présents au pointage du départ du premier concurrent, lors du pointage de chaque relais et pour franchir la ligne d'arrivée.

Le témoin du relais sera matérialisé par le dossard remis au premier concurrent.

Les coureurs composant l'équipe du relais 30 km devront être obligatoirement au nombre de 3.

Le relais se fera obligatoirement aux 2 zones prévues à cet effet :

- Pusieux et Raon aux bois

Les coureurs composant l'équipe du relais 60 km devront être obligatoirement au nombre de 3.

Le relais se fera obligatoirement aux 2 zones prévues à cet effet :

- Le Syndicat et les Tronches

Tout changement d'équipier en dehors de ces zones sera disqualifiant.



4. Inscriptions

Ouverture des inscriptions : 1er janvier 2019 uniquement sur le site



L'INFERNAL 200 – Pasta incluse : 160 Euros (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 08/09 minuit.

L'INFERNAL 120 – 100 Euros (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 08/09 minuit.

L'INFERNAL 60 - Individuel 50 Euros (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 08/09 minuit.

L'INFERNAL 60 - Relais – Par équipe – 75 Euros par équipes (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 08/09 minuit

L'INFERNAL 30 - Individuel 28 Euros (hors frais internet) 30 Euros sur place

Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 08/09 minuit.

L'INFERNAL 30 - Relais – Par équipe - 48 Euros (hors frais internet) 55 Euros sur place

Clôture définitive des inscriptions par internet le mercredi 11/09 minuit

L'INFERNAL 100% - 15 Euros (hors frais internet) 15 Euros sur place

Clôture définitive des inscriptions par internet le mercredi 11/09 minuit.

L'INFERNAL RUN - 30 Euros (hors frais internet) 38 Euros sur place

Clôture définitive des inscriptions par internet le mercredi 11/09 minuit.

L'INFERNAL Mini RUN - Gratuit inscription uniquement en ligne (pas d'inscription sur place)

Limitation à 1500 participants

Clôture définitive des inscriptions par internet le mercredi 11/09 minuit.

Il y a la possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course (dans la limite des places disponibles), pour toutes les courses hormis le 200, 120, 60, 60 Relais et Mini Run

Clôture des inscriptions sur place 1/2 heure avant le début de chaque course.

Tarif inscription sur place majoré voir dans le tableau « 3. Les courses en détail »

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et se déroulent selon la procédure suivante :

- Inscription et paiement sur le site internet [SponKrono](http://www.sponkrono.com) en remplissant le formulaire en ligne accessible sur le site de L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES (<http://www.linfernaltail.com>).

- Confirmation de l'inscription après validation du certificat médical (la licence sera à présenter le jour de la course ou mise en ligne avant la clôture des inscriptions, les licences 2018/2019 n'auront plus cours au moment de la course) ou attestation parentale pour le Mini RUN.
- Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception complète de tous les éléments du dossier d'inscription (paiement, certificat médical ou licence ou attestation parentale)
- Aucune inscription ou pré-inscription ne sera prise en compte si elle est faite par téléphone, fax ou autre moyen de communication.

5. Certificat médical et licence

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants (hors 100%, RUN et Mini RUN) sont tenus d'être titulaires soit :

1°) D'une licence en cours de validité à la date de la course.

- ✓ d'une Licence d'Athlétisme Compétition, ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;

2°) d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** » ou de la « course à pied ou du trail **en compétition** » datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme par le titulaire).

Aucune inscription ne sera validée sans présentation de licence (en cours de validité à la date de la course) ou d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course.

Aucun autre document ne sera accepté.

6. Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou retrait des sacs, etc.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera individuellement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

La présence de chaque concurrent est obligatoire pour les courses classées.

Tout concurrent ayant lors de l'inscription présenté une licence 2018/2019, devra présenter lors du retrait du dossard sa licence pour l'année 2019/2020 ou un certificat médical de moins d'un an.

Sans ces formalités, le dossard ne sera pas remis.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide le présent règlement.

Horaires d'ouverture du stand retrait des dossards (site des Perrey à Saint-Nabord) :

Jeudi 12 septembre 2019	16 h – 24 h
Vendredi 13 septembre 2019	16 h – 20 h
Samedi 14 septembre 2019	4 h – 20 h
Dimanche 15 septembre 2019	7 h – 14 h

Autres horaires à retenir sur le site des Perrey à Saint-Nabord

	Jeudi 12 septembre 2019
Sophrologie (200 km)	17 h 00
Pasta-Party (LINFERNAL 200)	à partir de 18 h 00

Café	à partir de 22 h 30
Contrôle du sac (200)	à partir de 23 h 15

	Vendredi 13 septembre 2019
Sophrologie (120 km)	17 h 00
Pasta-Party (LINFERNAL120)	à partir de 18 h 00

	Samedi 14 septembre 2019
Contrôle du sac (120 km)	à partir de 5 h 15
Contrôle du sac (60 km)	à partir de 7 h 15
Arrivée 1 ^{er} concurrents 200 km	7h30
Arrivée 1 ^{er} concurrents 60 km	16h15
Remise des Prix Infernal 60	17h30
Arrivée 1 ^{er} concurrents 120 km	20h45

	Dimanche 15 septembre 2019
Arrivée 1 ^{er} concurrents 12 km	11h50
Arrivée 1 ^{er} concurrents 30 km	11h30
Réunion partenaires, presse, élus et association, ...	11h30
Remise des Prix Infernal 200, 120, 30 et 100%	à partir de 13 h00

8. Pasta-Party

La Pasta-Party se déroule sur le Site des Perrey, elle est incluse dans l'inscription de l'infernal 200 et 120. La participation à la Pasta-Party pour les accompagnants et visiteurs est fixée à 8 €.

9. Repas

Il sera fourni à chaque coureur de l'infernal 200 km un ticket donnant accès au repas d'après course.

Le Petit-déjeuner (brioche, café, jus d'orange, thé) est offert aux concurrents de L'INFERNAL 200, 120.

10. Les Bases de Vie :

Les bases de vie se situent :

A Ventron « L'Ermitage Frère Joseph »
Au 58^e et 140^e km de l'inferral 200
Au 58^e km de l'inferral 120

A Saint Amarin « La Maison du Bailli »
Au 101^e km de l'inferral 200.

A Saint Etienne Les Remiremont « Les Tronches »
Au 178^e km de l'inferral 200
Au 96^e km de l'inferral 120
Au 43^e km de l'inferral 60

11. Ravitos et barrières horaires

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés (mentionnés ci-dessous) se verra retirer son dossard. A partir de ce moment, il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il venait à continuer, il le ferait sous son entière responsabilité. Les temps de passage s'entendent à la sortie de la base de vie.

LINFERNAL 200

Ravitos	Km	Arrivée Dernier		Barrières
Mairie Syndicat	21			
Rochesson	38	Vendredi	8:30	Barriere 1
L'Ermitage Frère Joseph (BDV)	58	Vendredi	13:30	Barriere 2
Le Markstein- Ferme du Treh	75			
Grand Ballon	93	Samedi	0:00	Barriere 3
Saint Amarin La Maison du Bailli (BDV)	101	Samedi	3:00	Barriere 4
Chaume du Rouge Gazon	116			
Le Drumont	128			
L'Ermitage Frère Joseph (BDV)	140	Samedi	18:30	Barriere 5
Pré Choffé (Saulxures)	153			
Reherrey	166			
Les tronches (BDV sans dépose de sac)	178	Dimanche	5:30	Barriere 6
Le Peutet	188			
Saint Nabord - Arrivée	203	Dimanche	13:00	Barriere 7

LINFERNAL 120

Ravitos	Km	Arrivée Dernier		Barrières
Mairie Syndicat	21			
Rochesson	38	Samedi	14:00	Barriere 1
L'Ermitage Frère Joseph (BDV)	58	Samedi	18:30	Barriere 2
Pré Choffé (Saulxures)	71			
Reherrey	85			
Les tronches (BDV sans dépose de sac)	96	Dimanche	4:30	Barriere 3
Le Peutet	107			
Saint Nabord - Arrivée	122	Dimanche	12:30	Barriere 4

LINFERNAL 60

Ravitos	Km	Arrivée Dernier		Barrières
Mairie Syndicat	21	Samedi	12:30	Barriere 1
Reherrey	31			
Les tronches (BDV sans dépose de sac)	43	Samedi	18 :30	Barriere 2
Le Peutet	53			
Saint Nabord - Arrivée	68	Samedi	23:00	Barriere 3

LINFERNAL 30

Ravitos	Km	Arrivée Dernier		Barrières
Chalet de Pusieux	11			
Mairie Raon aux bois	20	Dimanche	13:00	Barriere 1
Saint Nabord - Arrivée	33	Dimanche	15:30	Barriere 2

LINFERNAL 100% (12 km)

Ravitos	Km	Arrivée Dernier	
Montiroche	7	Libre	N/A
Saint Nabord - Arrivée	12	Libre	N/A

12. Balisage

Le balisage se fera à l'aide de rubalise en hauteur.

Le balisage pourra être renforcé par un marquage au sol aux zones de croisement.

Pour la partie de nuit, une signalisation fluorescente sera utilisée afin d'offrir une meilleure visibilité aux concurrents.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Certaines traversées à risques seront contrôlées par des signaleurs.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

13. Briefing d'avant course

Un briefing de l'organisation aura lieu avant chaque départ de course afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course, la météo ou le balisage.

La présence de tous les concurrents est indispensable.

En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer pendant le briefing le renforcement du matériel obligatoire, à partir de la liste du matériel obligatoire ou conseillé.

14. Matériel obligatoire

Pour participer aux différentes épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Il est précisé qu'il s'agit d'un minimum vital que chaque coureur doit adapter en fonction de ses propres capacités.

Le téléphone portable est obligatoire pour l'inferral 200, 120 et 60, conseillé pour l'inferral 30 et +-100%.

Des contrôles du parcours et des sacs seront effectués tout au long de la course par des commissaires de course.

Tout coureur dont le sac ne disposera pas le matériel obligatoire sera disqualifié.

L'INFERNAL	200	120	60 + Relais	30 + Relais	100%	RUN/MINI RUN
Lampe frontale (en bon état de marche)	X	X	X			
Jeu de pile de rechange pour frontale	X	X				
Téléphone mobile chargé avec chargeur ou batterie de rechange. N° de sécurité de l'organisation enregistré. Ne pas masquer son numéro Le participant communiquera son N° de téléphone au retrait de son dossard.	X	X	X	Conseillé	Conseillé	
Bande élastique adhésive (mini 80cm x 3 cm)	X	X	X			
Couverture de survie	X	X	X			
Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps	X	X	X	Conseillé	Conseillé	
Boisson contenance 1 litre mini (Poche à eau, bidon ou ceinture)	X	X	X			
Réserves alimentaires	X	X	X			
Sifflet	X	X	X			

15. Matériel recommandé

- ✓ Gants et vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques
- ✓ Vêtements de rechange, casquette, bandana ou bonnet.

Bâtons tolérés sur le 200, 120, 60, 30 et 100% et à condition d'être conservés du début à la fin de l'épreuve.

Pour leur propre sécurité, les concurrents(es) s'engagent à respecter les règles de course.

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif des Trails

16. Médicaments et trail :

Tous les médicaments (hormis homéopathie et compléments alimentaires) sont formellement interdits dans le sac des coureurs.

La prise de médicaments issus des sacs de décharges est tolérée après avis du médecin de la base.

Les coureurs justifiant de porter un traitement constamment sur soi (maladie chronique, allergies etc...) devront présenter un certificat médical de moins d'un an justifiant de cette nécessité de disposer sur soi d'un médicament clairement nommé.

17. Dopage :

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués avant, pendant ou à l'arrivée par les autorités habilitées, selon les dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports et procédure AFLD.

Les litiges sont réglés par le directeur de course.

En cas de contestation, les décisions du directeur de course seront sans appel.

18. Sac coureur :

Un système d'identification sera remis à chaque coureur au départ des 200 et 120km afin d'identifier le sac personnel du coureur.

Les sacs personnels seront véhiculés par nos soins sur les bases de vie.

Attention : le coureur devra conserver le même sac de course tout au long de l'épreuve car un système de puce y sera fixé.

Les autres sacs déposés aux bases de vie serviront uniquement au coureur pour récupérer les éléments qui y sont entreposés.

LINFERNAL 200

Deux sacs personnels identifiés par le numéro de dossard, et qui contiendront les affaires que le coureur souhaitera trouver à :

La base de vie n°1 « L'Ermitage Frère Joseph » au 58^e km

La base de vie n° 2 « La Maison du Bailli » au 101^e km.

La base de vie n°3 « L'Ermitage Frère Joseph » au 140^e km

Le sac sera ensuite rapatrié par nos soins pour retour sur le site des Perrey.

LINFERNAL 120

Un sac personnel identifié par le numéro de dossard, et qui contiendra les affaires que le coureur souhaitera trouver à la base de vie n° 1 « L'Ermitage Frère Joseph » au 58^e km.

Le sac coureur devra être déposé au stand réservé à cet effet sur le site des Perrey avant le départ de la course. Il sera transféré par l'organisation sur les bases de vie.

En arrivant à la base de vie, chaque coureur doit obligatoirement prendre son sac.

Lorsqu'il quitte la base de vie, il dépose lui-même son sac à l'endroit prévu à cet effet.

Le sac est alors rapatrié par l'organisation sur le site des Perrey.

Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable.

Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

Il est aussi conseillé de garder du matériel de toilette et de recharge à l'arrivée.

L'organisation assure le rapatriement sur le site des Perrey à Saint-Nabord les sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré.

Récupération des sacs à l'arrivée :

Le sac coureur pourra être récupéré par le concurrent au même endroit à l'arrivée de la course.

Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, sur présentation du dossard

19. Semi autonomie

Le principe de course individuelle en semi-autonome est la règle.

La semi-autonome est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure, etc.).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe matériel obligatoire). Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, les organisateurs pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique.

4. Toute assistance professionnelle (team ou entraîneur professionnel, médecin ou autre profession médicale ou para-médicale...) est strictement interdite.
5. Le poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs.
6. Aucune assistance n'est permise, en aucun point du parcours.
7. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

20. Sécurité et secours

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins, secouristes de protection civile, infirmiers, podologues et kinés.

Des postes de secours sont implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Ces postes sont en liaison téléphonique permanente pendant toute la durée de l'épreuve avec le PC course situé sur le site des Perrey à Saint-Nabord.

N° de téléphone du PC Secours : 06 46 25 11 72

Chargement application localisation et urgence grave nécessitant l'aide par secours

En cas d'impossibilité de joindre le PC secours, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

Composez le 112

(Zone Urgences seulement)

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Le médecin officiel est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Tout concurrent persistant à poursuivre la course après s'être vu retirer son dossard, le fera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

21. Abandon :

En cas d'abandon, un coureur doit **obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche** et lui rendre son dossard.

A défaut, le coureur devra prévenir impérativement le **PC course** par téléphone au **03 29 22 14 17**

Il est demandé aux coureurs de prévenir au plus vite de leurs abandons afin de ne pas déclencher inutilement une recherche de coureurs (le suivi chronométrique des coureurs permettant en effet de repérer les retards inquiétants de progression).

22. Ethique et responsabilité

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et les bénévoles.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous.

Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

Le classement final sera établi sur la base du temps effectué par les concurrents, sous condition du strict respect du règlement (et en particulier du port du matériel obligatoire en toutes circonstances et du suivi du parcours balisé).

23. Sanctions :

Pour leur propre sécurité, les concurrents(es) s'engagent à respecter les règles de course. Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif des Trails.

Sont interdits :

Suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, **jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement**, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore respect du parcours balisé et de l'environnement traversé.

Toute attitude contraire à ce principe pourrait entraîner la disqualification du coureur.

Des contrôles de coureurs et des sacs auront lieu tout au long du parcours et seront effectués par des commissaires de course à la discrétion de l'organisation.

Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Si un manquement au règlement entraîne une prise de risque importante (prise d'un médicament dangereux, manque d'un matériel indispensable sans possibilité de s'en procurer rapidement etc...), le coureur pourra être mis hors course.

Si une situation de tricherie grave considérée comme contraire aux règles et aux valeurs du trail est constatée, le directeur peut mettre hors course un coureur, sur sa simple appréciation.

L'absence de matériel obligatoire et le non-respect des interdits ci-dessous cités seront sanctionnés selon les modalités ici décrites :

Manquements au règlement	Pénalisation
Coupe représentant un raccourci d'itinéraire hors balisage entre 2 PC,	Pénalité 1h00 minimum
Absence de matériel <u>obligatoire</u> de sécurité (selon détail paragraphe 10)	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de débris volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1h00
Manquements au règlement	Pénalisation
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs)	Pénalité 1h00
Non-assistance à personne en difficulté	Disqualification
Absence de passage à un point de contrôle	Disqualification après décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Non-respect des règles sur les médicaments	Pénalité 30 minutes
Refus d'un contrôle anti-dopage	Disqualification + procédure AFLD
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Elimination
Accompagnement sur le parcours (lièvre, personal pacer) hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	Pénalité ¼ d'heure
Assistance illicite hors zones de tolérance ou échange de poche à eau	Pénalité 1h00
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course ou abandon des bâtons en cours de course	Pénalité 1 heure

Toute récidive pourra donner lieu à la disqualification du coureur. Les pénalités seront additionnées au temps d'arrivée.

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

24. Arrivée :

Une salle de repos est mise à disposition à l'arrivée pour tous les coureurs.

Cette salle est strictement réservée au coureur venant juste de terminer sa course.

Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée.

25. Résultats

Les résultats seront consultables à l'arrivée.

Ils seront aussi consultables sur le site <http://www.linfernaltrail.com>

Classement sur l'Infernal 200, 120, 60 et 30 km (10 premiers hommes et 5 premières femmes)

26. Remise des prix

La remise des prix sera faite dans la foulée des arrivées pour l'Infernal 60.

Pour les autres courses elle se fera le dimanche vers 13 h 00.

27. Modification/ Annulation des épreuves

En cas de force majeure, mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

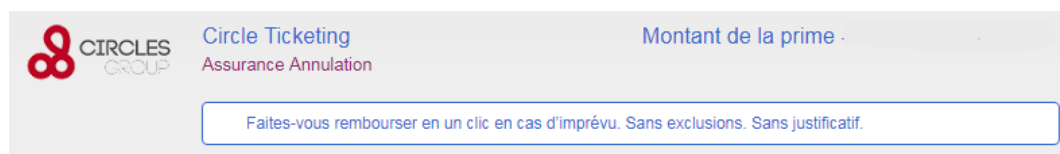
L'organisation pourra renforcer le matériel obligatoire (issu de la liste du matériel conseillé).

Les concurrents en seront informés lors du briefing la veille de la course.

28. Remboursement/annulation de l'inscription

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie Annulation.



Assuré : toute personne qui a souscrit la garantie Annulation conjointement à son inscription à une course de l'Infernal Trail 2019 (en cochant la case correspondante sur le bulletin d'inscription) et en ayant réglé le montant de la prime.

Objet de l'assurance : garantir à l'assuré le remboursement de ses frais d'inscription à l'Infernal Trail sans justificatif jusqu'au 14 septembre 2019

Les Conditions Générales d'assurance sont disponibles <https://ticketing.circlesgroup.com/pdf/CG-TICKETING-01092018-FR.pdf>

29. Etudes scientifiques :

L'organisation peut autoriser la mise en place d'études scientifiques. Les résultats de la course sont utilisables en ce sens (à partir des données d'âge, de classement etc).

Par ailleurs, il peut vous être demandé de participer plus précisément à des études (via des questionnaires, des tests, des mesures, etc.). Seuls les volontaires participent à ces études.

L'acceptation du règlement entraîne de fait l'autorisation d'être contacté par les chercheurs via vos coordonnées mail ou téléphone.

30. Assurances

Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

31. Hébergement

L'association ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs.

Vous pouvez retrouver toutes les possibilités d'hébergements sur notre site www.linfernaltrail.com page « hébergement ».

32. Droit à l'image

Du fait de son engagement, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Le participant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

33. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

34. Acceptation complète du Règlement

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement et s'engage à l'accepter sans réserve et à promouvoir la charte éthique de l'événement consultable sur notre site www.linfernaltrail.com

35. Organisation

L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES est organisée par l'association indépendante « l'IT » loi 1901 inscrite en Préfecture des Vosges dont le siège social est situé à 88200 SAINT-NABORD.

Le comité d'organisation L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES se réserve le droit de révision du présent règlement, dans cette éventualité, l'organisateur mettra en œuvre une procédure d'information aux concurrents.

Le règlement en vigueur est disponible en téléchargement sur le site internet de l'épreuve <http://www.linfernaltrail.com>

Il n'y a aucune dotation pécuniaire, mais des lots pour tous.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ accepte et valide la totalité du règlement et la charte éthique.

Direction : direction@linferraltrail.com

Organisation : contact@linferraltrail.com

Secrétariat : secretariat@linferraltrail.com

Inscriptions : inscriptions@linferraltrail.com

Communication : communication@linferraltrail.com

Partenaires : partenaires@linferraltrail.com

Médical : medical@linferraltrail.com

Bénévoles : benevoles@linferraltrail.com

www.linferraltrail.com



Règlement L'INFERNAL 200, 120, 60, 30, 100%, RUN, Mini RUN